



Extrait du Registre aux Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de NOYELLES LES SECLIN

L'an deux mille vingt-cinq, les vingt-huit avril, le Conseil Municipal de la Commune de NOYELLES Lès SECLIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 24 avril 2025, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Conseillers Municipaux en exercice : 13

Présents : Henri LENFANT - Yveline PEYRONIE – Marc DUPRE - Stéphane ROLAND - Christelle NEIRYNCK - Dominique BLANCHART - Philippe HEROGUER - Isabelle CHARDON - Jean-Michel DARQUE - Claudine PLICHON - Joëlle CASTELLI

Excusés : Audrey FOCKEU donne pouvoir à Christelle NEIRYNCK, Alain LACHEREZ donne pouvoir à Claudine PLICHON.

Secrétaire de séance : Marc DUPRE est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 21/2025/VC/HL

Objet : Horaires d'ouverture et fermeture du cimetière, du stade de football, du parc de jeux et de la benne à végétaux

Afin d'harmoniser les horaires d'ouverture et de fermeture des différents sites extérieurs de la commune, il est proposé au Conseil Municipal de statuer sur les créneaux suivants :

Site	Horaires d'Été	Horaires d'Hiver
Cimetière	8h00 - 20h30	8h00 – 19h15
Stade de Football		
Parc de Jeux		14h00 – 19h15
Benne à végétaux		

Ces horaires concernent tous les jours de l'année y compris les jours fériés, sauf la benne à végétaux ouverte uniquement le samedi.

Après échanges et débats, le Conseil Municipal :

- Adopte les horaires d'ouverture et de fermeture des sites sus mentionnés

Délibération adoptée à l'unanimité

Le 28 avril 2025,

Le Maire,

Henri LENFANT



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.